



Franchisé sans contrat car pas résigné

Par **katchoupi**, le **12/03/2011 à 16:40**

Bonjour,rnJ ai signer un contrat de franchise en septembre 2005, pour une durée de 5 ans, contrat non reconductible d' office. J aurais donc du re signer en septembre 2010. Aujourd'hui au 12 mars 2011, j ai cessé mon activité depuis février 2011, j ai donc travaillé sous franchise pendant 6 mois sans contrat. S agit il d' une faute de mon franchiseur et puis je me retourné contre lui. Car il me cherche des poux. Merci

Par **mimi493**, le **12/03/2011 à 17:02**

C'est plutot vous qui avez commis la faute de vous faire passer pour un franchisé, ce que vous n'étiez plus

Par **katchoupi**, le **12/03/2011 à 18:01**

Absolument pas j'ai toujours acheter mes fournitures chez mon franchiseur, pendant ces 6 mois j'ai reçu des factures de mon franchiseur, et il voulait me faire re signer mon contrat fin janvier, soit 5 mois apres la fin du premier. Alors si c'est là toute l'aide que l'on peut trouver sur ci site, c'est pas terrible.

Par **katchoupi**, le **12/03/2011 à 18:24**

Pour info pendant ces 5 mois, je suis aussi allé aux reunions et ai reçu les lettres confidentiel de mon franchiseur, c'est lui qui a mis trop de temps a me faire re signer mon contrat.